

cette localité ; mais c'est un homme—je le crains bien—qui ne peut supporter le moindre contrôle. Pour quelque raison théologique ou autre, il s'est séparé de l'église dont il était lecteur laïque et il a établi une religion de sa façon, aussi bonne peut-être que celle qu'il a quittée, mais, dans tous les cas, il a inventé un système religieux à lui et il résiste aux prétentions de l'église à laquelle il appartenait naguère et dont il était l'employé, à cette propriété. Comme membre de l'église, il défendait les droits de l'église. Maintenant, il suit une autre ligne de conduite. Je crains qu'il y ait de l'ambition humaine dans son désir de travailler à l'avantage des Sauvages, mais c'est là une chose qui ne nous regarde pas. Le gouvernement ne reconnaît ni ne nie le droit de l'église d'Angleterre à ces deux acres. Il n'a rien à voir là-dedans. Tout ce qu'il veut, c'est que les Sauvages vivent paisiblement sur leur réserve, et nous devons, en autant que possible les protéger, et en même temps les empêcher de manquer à leurs engagements, et sur de mauvais conseils devenir perturbateurs de la paix publique. A propos de la réserve dans les environs de Victoria, c'est une propriété de valeur, et les Sauvages ne tirent aucun avantage, ils vivent là dans le voisinage immédiat d'une population qui voyage. Je crois que mon honorable ami de Victoria pourra nous parler du degré de démoralisation chez ces Sauvages. L'intention du gouvernement et du département est d'obtenir la valeur du terrain et avec le produit de la vente acheter une réserve pour ces Sauvages, très loin des villes, de la dégradation qui en résulte chez les hommes et chez les femmes, et placer l'argent au bénéfice des Sauvages, comme on a fait dans les vieilles provinces.

M. MILLS (Bothwell) : La vente n'a pas eu lieu encore ?

Sir JOHN A. MACDONALD : Elle n'a pas encore eu lieu.

M. MARA : En réponse à l'honorable député de Bothwell (M. Mills), au sujet des deux acres à la Pointe-Mission, je dois dire que la réserve a été établie en 1864. Voici la lettre :

BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL,  
27 septembre 1864.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer, relativement à votre lettre du 30 mai dernier, que la réserve du gouvernement à Metlakatla s'étend maintenant, d'après un arrêté du gouverneur, à cinq milles chaque côté de Mission Point, et cinq milles en arrière depuis la côte.

Son Excellence a aussi décidé que les deux acres de terrain connus sous le nom de Mission Point doivent être retenus par le gouvernement pour l'avantage de l'association des missionnaires.

Ce sont les deux acres qui ont été en litige pendant quelque temps. La dispute entre M. Duncan et l'évêque Ridley a été d'un caractère ecclésiastique. Le gouvernement local nomma une commission pour étudier la question, et cette commission trouva que M. Duncan avait tort, et ordonna l'arpentage des deux acres où s'établirent l'évêque Ridley et la société. J'ai entendu avec plaisir le premier ministre faire des compliments des Sauvages de la Colombie-Anglaise, comparativement aux Sauvages des autres provinces, ils sont ménagers et industriels. Si l'honorable député veut feuilleter le dernier rapport du ministère des affaires des Sauvages, il pourra voir que l'administration de ce ministère a coûté \$1.25 par tête, dans la Colombie-Anglaise ; \$35.90 dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest ; \$2.79 dans la Nouvelle-Ecosse ; \$3.41 dans le Nouveau-Brunswick ; \$6.17 dans l'Île du Prince-Édouard. Sur une somme de \$48,283.69, dépensé dans la Colombie-Anglaise, une bonne partie a été affectée à l'arpentage des réserves.

L'honorable député de Bothwell a tort lorsqu'il dit que ces réserves ont été établies il y a quelques années. Un bon nombre des réserves établies par M. Sproat alors ne satisfaisaient pas le gouvernement et dans quelques cas elles ne satisfaisaient pas les Sauvages. En outre de cela son travail n'était pas complet, et bien que cela doive prendre un certain temps pour établir quelques réserves, l'honorable député doit comprendre que ces réserves ne s'établissent pas

par grand nombre à la fois. Elles varient de 10 à 300 acres le long des côtes, et plusieurs renferment des stations de pêche qui appartiennent aux différentes tribus, et chaque tribu veut avoir sa station de pêche formant elle-même une réserve. Le coût de l'administration du département des affaires des Sauvages dans la Colombie Anglaise, est une preuve de la manière économique dont ce département est conduit ; c'est aussi une preuve en faveur des Sauvages. En examinant en outre le tableau des statistiques agricoles, on voit que les Sauvages comptent sur eux-mêmes et non sur le gouvernement. Je suis donc bien content de savoir que le gouvernement a décidé, même à cette date avancée d'établir trois écoles agricoles, deux sur la terre ferme et une sur l'île. Par le passé le gouvernement a donné de petites sommes aux sociétés de missionnaires pour admettre les Sauvages aux écoles du jour. L'expérience a démontré aux missionnaires et au département que les Sauvages apprennent peu de choses dans ces écoles. Ils sont encore nomades, jusqu'à un certain point, dans tous les cas, ils ont leur saison de chasse et de pêche ; et lorsque le chef va chasser ou pêcher il amène toute la famille avec lui, de sorte que après deux mois d'école un enfant est deux mois absent et oublie tout ce qu'il a appris. Dans les écoles industrielles les Sauvages en outre des trois R., apprendront l'agriculture et les métiers.

Sir JOHN A. MACDONALD : Les métiers surtout.

M. MARA : Alors tant mieux. Une fois retournés dans la famille, ces Sauvages seront les meilleurs missionnaires et les meilleurs agents de civilisation du gouvernement. En considérant le faible montant de \$17,000 que le très honorable ministre veut affecter à cette fin, je ne puis retenir mon étonnement à la vue du contraste avec le montant affecté aux écoles industrielles dans les territoires du Nord-Ouest. Dans les territoires du Nord-Ouest où il n'y a que 30,000 Sauvages, la somme de \$53,929, est mise de côté pour les écoles, mais dans la Colombie Anglaise qui a au delà de 38,000 Sauvages, \$17,000 seulement sont alloués. Dans un cas les écoles sont toutes en opération, mais dans la Colombie Anglaise la construction est payée à même la subvention. Ce n'est que rendre justice aux Sauvages, et je regrette que la somme ne soit pas plus élevée et que les écoles ne soient pas en plus grand nombre. La Colombie Anglaise étant une grande province où les Sauvages sont dispersés, il devrait y avoir au moins cinq ou six écoles industrielles, car on ne peut s'attendre que les Sauvages parcourent plus de 100 milles pour aller aux écoles. Maintenant, l'honorable député de Bothwell trouve que la somme payée aux agents des Sauvages est trop élevée et que ces agents ne sont d'aucune utilité, je dis qu'ils sont nécessaires pour plusieurs raisons : d'abord pour leur enseigner l'économie, et jusqu'à un certain point l'agriculture, pour empêcher que l'on empiète sur leurs réserves, et ils servent en outre à régler les disputes qui surviennent entre les blancs du voisinage et les tribus sauvages. D'après ce que je connais de ces tribus et du ministère des affaires des Sauvages dans la Colombie Anglaise, je n'hésite pas à dire, que je crois dans la direction économique de ce ministère.

M. BAKER : Je désire revenir sur une remarque faite par l'honorable ministre au sujet de la réserve des Sauvages, à Victoria. Je ne doute pas qu'il ait parlé sans le savoir, mais il a dit que la population maritime tendait à démoraliser les Sauvages à cause de la proximité des réserves. Eh bien, l'Orateur, appartenant moi-même à cette population, et étant représentant, j'espère que les remarques faites par l'honorable député ne sont pas à mon adresse, et je crois en même temps que cette réserve ne devrait pas être plus longtemps une réserve de Sauvages. On pourrait l'utiliser plus avantageusement comme tête de ligne du chemin de fer Esquimalt et Victoria, ou pour quelque autre fin. L'honorable député ne sait peut-être pas que cette réserve fait partie du port de Victoria. Elle est située à gauche en